

**Motion du 28 avril 2010 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Roger Michel, Christian Lopez Quirland, Endri Gega et Mme Corinne Goehner-Da Cruz: «Des logements à portée de main: construisons à Plainpalais!»**

(renvoyée à la commission du logement par le Conseil municipal lors de la séance du 22 novembre 2011)

**PROJET DE MOTION**

Considérant:

- la pénurie de logements en ville de Genève;
- la construction en 2009 par l'Etat de Genève de 1230 logements (et 1083 en 2008, dont 258 villas, 377 propriétés par étage (PPE) et seulement 440 destinés à la location), alors qu'il en faudrait 2500 au minimum par année;
- la motion M 1941, «Pénurie de logements, où sont les grues?», déposée au Grand Conseil le 2 mars 2010 par le groupe socialiste demandant entre autres au Conseil d'Etat de proposer de nouveaux projets de construction;
- la volonté du Conseil administratif de construire 360 logements par an selon le plan directeur communal Genève 2020;
- le peu de terrains constructibles encore à disposition dans notre commune et dont la Ville est propriétaire;
- le 5<sup>e</sup> plan financier d'investissement (D-39) allouant à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social la somme de 20 millions de francs pour des projets de construction de logements;
- que la Ville dispose actuellement de parcelles sur lesquelles il serait possible de construire un très grand nombre de logements dans les cinq ans à venir, dans un quartier de développement déjà urbanisé (L 1 35);
- que, de ce fait, la Ville peut obtenir une dérogation à l'établissement d'un plan localisé de quartier selon l'article 2, alinéa 2, lettre c), de la loi générale sur les zones de développement (LGZD), si elle le juge opportun;
- que des conditions idéales sont présentes, tels un parc, une école primaire à proximité, des transports publics, un terrain déjà équipé;
- la possibilité d'intégrer un espace culturel dans ce secteur, faisant référence à la résolution R-108 du Conseil municipal;
- la possibilité de créer une infrastructure sociale au sein même de ces nouvelles constructions;
- la possibilité d'avoir des arcades et de développer des commerces de proximité dans ce quartier;
- le besoin de maintenir le Café Au Platane, lieu social de ce quartier,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter un crédit d'étude pour la construction de logements respectant la mixité sociale sur les parcelles N<sup>os</sup> 763, 764, 765 et 767, sises sur le territoire de la commune de Genève, section Plainpalais, intégrant des espaces culturels et sociaux ainsi que des arcades et baux commerciaux, et en maintenant le Café Au Platane.